

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

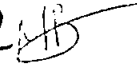
Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 13119
Numéro SIREN : 752 344 218
Nom ou dénomination : 2 PROD

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2024 sous le numéro de dépôt 45982

- 5 AVR. 2024

Sous le N° : 45982 

Société 2PROD SAS

Au capital de 1 000 euros
Siège : 23 rue Nollet 75017 Paris
RCS n° 752 344 218 Paris

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
27 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre
Et le 27 février
A 19 heures

Les associés de la société par actions simplifiée 2PROD se sont réunis en assemblée ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président le 20 janvier 2024.

Madame JAVOY Martine préside la séance en sa qualité de président.

Sont présents :

- La société 2PROD (JAVOY Martine), propriétaire de 900 actions
 - Madame JAVOY Magali, propriétaire de 100 actions
- Soit un total de 1 000 actions.

Madame le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Madame le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale annuelle est le suivant :

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 FEVRIER 2024**

1. Lecture du rapport de gestion de la gérance de la société par actions simplifiée 2PROD, sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
2. Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la société 2PROD, et quitus de la direction pour l'exercice écoulé,
3. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Le Président présente alors aux associés les comptes qu'il a établi à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires. Il a établi l'inventaire actif et passif de la société à la clôture de l'exercice, le compte de résultat et le bilan de la société.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Son rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023,
- Le texte des résolutions proposées aux associés,
- Un double des convocations adressées aux associés le 20 janvier 2024.

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux, le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les textes des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés plus de quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la société a été tenu à leur disposition au siège social de la société 2PROD.

Le Président fait ensuite lecture des différents rapports, et présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale, la discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée après avoir entendu le rapport de gestion de la direction sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023, et pris connaissance des comptes et du bilan de la société pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la direction quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à – 5 285 euros de la manière suivante : au compte report à nouveau débiteur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

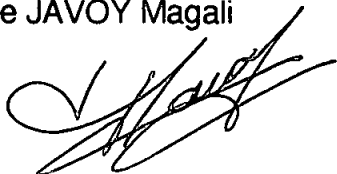
Conformément aux dispositions légales, les associés prennent actes que les distributions intervenues au cours du dernier exercice se sont élevées à 0 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui après lecture a été signé par les associés.

Madame JAVOY Magali



Pour la société 2PROD, Madame JAVOY Martine



Désignation de l'entreprise **SAS 2 PROD** Néant *

Adresse de l'entreprise **23 RUE NOLLET 75017 PARIS**

SIRET **7 5 2 3 4 4 2 1 8 0 0 0 2 5**

Durée de l'exercice en nombre de mois* **12** Durée de l'exercice précédent* **12**

				Exercice N des le		Exercice N-1 des le	
				3 1 1 2 2 0 2 3		3 1 1 2 2 0 2 2	
		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014	(28 454)	016	(28 454)	(3 351)
	Immobilisations corporelles*	028	(39 412)	030	(39 412)	(1 411)	
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
Total I (5)		044	(67 866)	048	(67 866)		(4 762)
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises*	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
			Autres* (3)	072	433	074	433
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	25 892	086	25 892	15 194	
	Charges constatées d'avance*	092		094			
	Total II		096	26 325	098	26 325	15 902
	Total général (I + II)		110	(41 542)	112	(67 866)	26 325
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120			6 076	(2 428)	
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*	131					
	Report à nouveau	134		(6 076)		2 428	
	Résultat de l'exercice	136		(5 248)		(7 487)	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I		142			(5 248)	(7 487)
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				(13 450)	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :	169				504	
	Comptes courants d'associés	173		31 573		31 573	
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
Total III		176			31 573	18 627	
Total général (I + II + III)		180			26 325	11 140	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 2 PROD		Néant * <input type="checkbox"/>				
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
						3 1 1 2 2 0 2 3		3 1 1 2 2 0 2 2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210				
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	1 043		
			services*		217		218	1 000	11 500	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production immobilisée*					224				
	Subventions d'exploitation reçues					226				
	Autres produits					230			0	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	2 043	11 500		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		2 936		
	Variation de stock (marchandises)*					236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	7 247	4 630		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE*)		243	78	244	78	658		
	Rémunérations du personnel*					250		3 520		
	Charges sociales					252	3	1 758		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)			255		254		3 351		
	Dotations aux provisions					256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*			259		262	1	1		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	7 328	16 854		
I – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(5 285)	(5 353)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280				
	Produits exceptionnels (IV)					290				
	Charges financières (V)					294		43		
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300		1 411	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)			348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	(37)	680			
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) – Charges (II+V+VI+VII)						310	(5 248)	(7 487)		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	5 248	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles*					322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	(37)			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986	ZFU-TE (art. 44 octies A)	987	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 dodécies)	991	342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	JEI (44, sexies A)	989						
	ZRD (44, tétricies)	127	ZRR (44, quinquies)	138	Bassins urbains à dynamiser BUID (art. 44 eodécies)	992				
	ZFANG (44, quatercies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (44 septicies)	993				
	Dont divers	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643	Créance report en arrière du déficit	346	350		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simplifiée de coactivité	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	352	354	5 285	
						Déficit col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)						356			
	Déficits antérieurs reportables :*							360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	370	372	5 285	
						Déficit col. 2				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).